



UE GARDES



Présentation

Description

Chaque étudiant :

devra effectuer 25 gardes au cours des 3 années du second cycle. Chaque garde devra être attestée par l'apposition du tampon et de la signature du service sur le carnet de gardes. La date de la garde devra également être renseignée.

devra se présenter à la scolarité avant la tenue du jury de 1ère session, afin de faire un recueil du nombre de gardes effectuées tout au long de l'année.

A l'issue du MM3, si les 25 gardes n'ont pas été justifiées auprès du service de la scolarité, le deuxième cycle ne pourra être validé.